

# Note de présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2023 Innimond

### 1 – Budget Principal

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023, réalisé sur les bases de la réunion de la municipalité, a été voté le 24 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### 1.1 Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (eau, location de gîtes), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

À compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est conservée. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2022 (Taxe sur le Foncier Bâti (FB) : 26.82% ; Taxe sur le Foncier Non Bâti (FNB) : 44.13% ; Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires (THRS) ; 10,34 %).

Des ventes de bois sont prévues cette année pour environ 15 000 €. Une redevance pour le service collectif de collecte des ordures des résidences secondaires est mis en place.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le déneigement sera à nouveau pris en charge par le GAEC de la Combe pour un montant forfaitaire de 2 500 €. Le remboursement des frais de scolarités à hauteur d'environ 15 000 € tient compte, en partie, des investissements réalisés à la municipalité de Lhuis. 2 339,31 € sont également nécessaires pour équilibrer le budget assainissement.

## Note de présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2023 Innimond

Le solde de la modernisation de l'éclairage public dont 15 700 € reste à notre charge sont pris sur le budget fonctionnement à la demande du SIEA.

#### Recettes de fonctionnement

| Chap.        | FONCTIONNEMENT                                  | Budget 2023         |
|--------------|---|---------------------|
| 002          | Écritures d'ordres (résultat antérieur reporté) | 315 489,89 €        |
| 013          | Atténuation de charges                          | 0,00 €              |
| 042          | Produits des cessions d'immobilisation          | 1 366,56 €          |
| 70           | Produits de service                             | 27 810,00 €         |
| 731          | Impôts et taxes                                 | 142 000,00 €        |
| 74           | Dotations et participations                     | 32 800,00 €         |
| 75           | Autres produits de gestion courante             | 8 000,00 €          |
| 77           | Produits exceptionnels                          | 0,00 €              |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>527 466,45 €</b> |

#### Dépenses de fonctionnement

| Chap.        | FONCTIONNEMENT                                  | Budget 2022         |
|--------------|---|---------------------|
| 002          | Écritures d'ordres (résultat antérieur reporté) | 0,00 €              |
| 011          | Charges à caractère général                     | 104 310,69 €        |
| 012          | Charges de personnel                            | 28 800,00 €         |
| 014          | Atténuation de produits                         | 14 900,00 €         |
| 022          | Dépenses imprévues de fonctionnement            | 15 000,00 €         |
| 023          | Virement à la section investissement            | 247 927,45 €        |
| 65           | Autres charges de gestion courante              | 105 389,31 €        |
| 66           | Charges financières                             | 1 800,00 €          |
| 67           | Charges exceptionnelles                         | 1 000,00 €          |
| 68           | Dotations aux provisions                        | 150,00 €            |
| 042          | Amortissement                                   | 8 189,00 €          |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>527 466,45 €</b> |

## Note de présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2023 Innimond

#### 1.2 Le budget d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Ces recettes d'investissement, cette année sont liées principalement

- aux restes à réaliser (Subventions 2022 à venir 68 575 €),
- au virement de la section de fonctionnement 2023 (247 927,45 €),
- du produit de la vente de la maison Monier (151 000 €).

Les dépenses d'investissement sont principalement :

- la création d'un WC public au Gorgin (24 000 €),
- l'équipement en matériel professionnel de la partie cuisine de la salle des fêtes (22 500 €),
- l'achat d'un bâtiment possédant une ancienne fosse à lisier et création une réserve incendie (45 000 €),
- Divers travaux de réfection des bâtiments de la commune (gîte de la Cure, mur du Gorgin, etc) (16 000 €),

#### Recettes d'investissement

| Chap.        | INVESTISSEMENT                        | Budget 2022         |
|--------------|---------------------------------------|---------------------|
| 001          | Solde d'exécution reporté             | 0 €                 |
| 021          | Virement de section<br>fonctionnement | 247 927,45 €        |
| 024          | Produit de cessions                   | 151 000,00 €        |
| 040          | Opérations d'ordre                    | 8 100,00 €          |
| 041          | Opérations patrimoniales              | 0,00 €              |
| 10           | Dotations fonds divers réserves       | 10 600,00 €         |
| 13           | Subventions d'investissement          | 98 975,00 €         |
| 16           | Emprunts et dettes assimilées         | 0,00 €              |
| 23           | Immobilisations en cours              | 0,00 €              |
| 27           | Autres immobilisations foncières      | 0,00 €              |
| <b>TOTAL</b> |                                       | <b>516 291,45 €</b> |

## Note de présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2023 Innimond

#### Dépenses d'investissement

| Chap.        | INVESTISSEMENT                      | Budget 2022         |
|--------------|-------------------------------------|---------------------|
| 001          | Solde d'exécution reporté           | 24277,00 €          |
| 040          | Opérations d'ordre entre section    | 1 366,56 €          |
| 041          | Opérations patrimoniales            | 0,00 €              |
| 10           | Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 €              |
| 16           | Remboursement d'emprunts            | 2 350,00 €          |
| 204          | Subventions d'équipement versées    | 0,00 €              |
| 20           | Immobilisations incorporelles       | 5 400,00 €          |
| 21           | Immobilisations corporelles         | 209 800,00 €        |
| 23           | Immobilisations en cours            | 108 801,85 €        |
| <b>TOTAL</b> |                                     | <b>327 717,41 €</b> |

Le troisième budget de ce nouveau mandat a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- d'entamer la réalisation de nouveaux projets

## 2 – Budget assainissement

Le conseil a adopté un budget équilibré :

- En fonctionnement : 17 701,21 €

Le déficit structurel de fonctionnement est compensé chaque année par la subvention du budget principal.

- En investissement : 26 331,84 €

La liste des restes à réaliser est à néant.



Fait à Innimond le 28/03/22